



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 14

Nombre de Conseillers représentés : 0

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h05

DATE DE CONVOCATION
09/09/2025

AFFICHAGE LE
29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 9 septembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

Excusés :

Absent : Marlène Benoit.

Pouvoirs :

Secrétaire : Laurent Poncet

CONVENTION SENTIERS DE RANDONNÉE

M. le Maire explique qu'à la demande du Comité de la Randonnée Pédestre, certaines autorisations de passage du GR®5-GTJ de la commune de Métabief doivent être renouvelées.

Afin d'être en conformité avec le PDIPR, une nouvelle convention stipulant les conditions d'entretien et du balisage en blanc et rouge, selon la charte de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre doit donc être validée.

Un modèle de conventionnement a été soumis aux conseillers.

- Vu la demande présentée par le Comité Départemental de La Randonnée Pédestre du Doubs - CDRP25
- Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé GR® 5 et concerné par la pratique de la randonnée pédestre, tel que présenté sur la convention annexée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• autorise le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins suivants :

Chemin État ou autre collectivité	Le Pouillet	A	503-504
Chemin État ou autre collectivité	Morond	B	13-14-50
Chemin État ou autre collectivité	Chemin de voie	ZA	16
Chemin État ou autre collectivité	Chemin de voie	AL	27
Chemin État ou autre collectivité	Chemin en direction des Longevilles	B	1-2
CR	Dit du ordinaire		
CR	Dit du miroir		
CR	Dit du stratégique		

conformément aux normes de la Charte Officielle du balisage et de la Signalisation - édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 (balisage blanc et rouge)

• s'engage à :

- conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert, ne pas les aliéner;
- maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désigné,
- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)

• demande au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire au PDIPR du département du Doubs

• autorise le Maire à signer la convention d'entretien et de balisage correspondante.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE

